

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

Séance du 12 Février 2024

Lundi 12 février 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Ancienne Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Madame Denise STOECKLE, Maire.

Puis, elle aborde l'ordre du jour.

PRESENT(E)S : Mme Denise STOECKLE, Maire, M. Jean-Marc BETTINGER, Premier Maire Adjoint, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Christophe STOECKLE, Mme Gina ALTER, Maires Adjoints, Mme Suzanne GERBER, Conseillère, MM. Régis HENNEQUIN, Michel ERDINGER, Pascal FLEITH, Mme Eliane DUSSEL, MM. Pierre FUCHS, Bruno STEPHAN, Philippe LAURENT, Mme Dominique BAUMANN-FUCHY, M. Joël ONTANI et Mme Christelle BIEGEL, Conseillers -

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : M. Guy BAUER, Maire Adjoint, Mme Marie-Madeleine ESCHBACH, Maire Adjointe, M. Rémi WESSANG, Conseiller, M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller, M. Christophe MAIER, Conseiller, Mme Marie-Eve WITTNER, Conseillère, Mme Pascale BOHN, Conseillère et Mme Caroline OBERLE, Conseillère -

ABSENT(E)S : Mmes Christine MEYER – WITT, Vanessa FLIEG, Conseillères -

PROCURATIONS : M. Guy BAUER, Maire Adjoint, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER, Premier Maire Adjoint, Mme Marie-Madeleine ESCHBACH, Maire Adjointe, donne délégation à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, M. Christophe MAIER, Conseiller, donne procuration à Mme Gina ALTER, Maire Adjointe, Mme Marie-Eve WITTNER, Conseillère, donne procuration à M. Bruno STEPHAN, Conseiller -

--ooOoo--

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024
3. Fusion de l'école maternelle Fecht et de l'école élémentaire du Centre
4. Divers

--ooOoo--

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

En application de l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner son secrétaire.

Suite à l'exposé de Madame Denise STOECKLE, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Emmanuel PIERNOT, Directeur général des services, en qualité de secrétaire de séance.

2°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2024

Rapporteur : Madame Denise STOECKLE, Maire

Le procès-verbal de la séance du 17 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

3°) FUSION DE L'ECOLE MATERNELLE FECHT ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE

Rapporteur : Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe,

Lors de la rentrée scolaire de septembre dernier, il avait été constaté que les effectifs des deux classes de l'école maternelle Fecht étaient conséquents.

Mme la Maire et Mme l'Adjointe déléguée avaient rencontré les équipes pédagogiques, en présence de l'Inspectrice de l'Education nationale, pour étudier les solutions possibles à cette problématique. La mise en place d'une classe à double niveaux Grande Section maternelle avec des CP avait été évoquée mais n'avait pas été possible du fait du court laps de temps. En outre, la situation administrative distincte des deux écoles, une maternelle et l'autre élémentaire, bien que géographiquement contigües, pouvait ne pas faciliter la mise en place de solutions à double niveaux, avec une réflexion plus globale sur les effectifs des deux écoles.

En fin d'année dernière, une nouvelle rencontre a été demandée par la municipalité. Cette réunion a eu lieu le 1^{er} février en présence de l'Adjointe déléguée, de l'Inspectrice et des deux directrices des écoles Fecht et Centre. Mme SCHILLINGER, Inspectrice, a alors préconisé que l'école maternelle Fecht et l'école élémentaire du Centre fusionne en une seule école primaire.

Entre autres, cette fusion serait opportune au regard de la proximité géographique des deux écoles actuelles. Elle permettra une plus grande souplesse de gestion des effectifs, au bénéfice des enfants. En outre, la future directrice aura plus de temps de décharge pour s'occuper de la vie scolaire de l'école primaire.

Par conséquent, il serait opportun de donner une suite favorable à la demande de l'Inspectrice de fusionner ces deux écoles.

La fusion pourrait être effective pour la rentrée scolaire 2024 – 2025. Au regard des critères de l'Education nationale, ce serait Mme BRETZ, actuelle directrice de l'école maternelle Fecht, qui serait pressentie pour occuper le poste de directrice de l'école primaire.

Le processus de fusion implique que la commune approuve ce principe, notamment avant une réunion départementale planifiée le 15 février prochain, au sein de laquelle cette demande sera présentée pour pouvoir initier en temps et en heure le dispositif de fusion des deux écoles.

Suite à l'exposé de Madame Patricia MIGLIACCIO, Maire-Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la fusion de l'école maternelle Fecht et de l'école élémentaire du Centre,
- **CHARGE** Madame la Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment la transmission d'une copie de cette délibération à M. le Préfet du Haut-Rhin, à Mme l'Inspectrice d'Académie, à Mme l'Inspectrice de la circonscription, ainsi qu'à toutes personnes ou organismes intéressés par cette affaire.

Au cours du débat :

Mme Eliane DUSSEL, conseillère déléguée, demande s'il est bien confirmé que Mme BRETZ sera la future directrice de l'école fusionnée.

Madame Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, répond que l'inspectrice de circonscription a indiqué que ce serait vraisemblablement elle, en application d'une règle d'ancienneté. Elle ajoute que les deux directrices étaient candidates pour ce poste fusionné.

Mme Eliane DUSSEL, conseillère déléguée, pose une question sur la durée du temps de décharge de direction.

Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, confirme que Mme BRETZ aura plus de temps de décharge, pour le poste de directrice de l'école fusionnée.

Mme Eliane DUSSEL, conseillère déléguée, interroge si la fusion sera bien effective à la rentrée scolaire 2024 – 2025, avec le vote de ce jour du conseil municipal.

Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjointe, répond par l'affirmative. Mme la Maire Denise STOECKLE complète ces propos en indiquant que cette fusion était dans les esprits depuis un certain temps et que c'était une idée de l'éducation nationale. Si une fusion des trois écoles publiques d'Ingersheim avait été préconisée, elle aurait proposé de refuser. Pour ces deux écoles, il y aura une seule directrice mais cela permettra surtout une meilleure gestion des effectifs à l'échelle de l'école fusionnée. Mme Patricia MIGLIACCIO rappelle que les parents d'élèves n'étaient pas satisfaits à la dernière rentrée scolaire, des effectifs des deux classes de maternelle de l'école Fecht.

4°) DIVERS

Calendrier des conseils municipaux :

Madame la Maire informe que les prochains conseils municipaux sont prévus les mercredis 27 mars (en remplacement de celui qui était pressenti le 20 mars) et 15 mai 2024.

80^{ème} anniversaire de la libération de Colmar :

M. Michel ERDINGER, Conseiller délégué, demande si la ville d'Ingersheim organisera une commémoration pour le 80^{ème} anniversaire de la libération de la poche de Colmar.

Mme la Maire répond que Colmar Agglomération travaille à une manifestation, pour laquelle ses communes membres seront associées.

Jumelage avec la commune de MAURIAC :

M. Jean-Marc BETTINGER indique que les élus de MAURIAC seront présents à proximité d'Ingersheim, pour ce week-end de la pentecôte. Un temps en commun va vraisemblablement être organisé entre les deux communes jumelées.

Travaux à la mairie :

M. Christophe STOECKLE, Maire Adjoint, relate que le chantier de la mairie débute. Il a été découvert une alimentation électrique publique ENEDIS, présente au sein de la cave de la mairie. Il y a lieu qu'ENEDIS déplace ses câbles, avant d'entamer la phase de démolition. Il y aura donc en mars des travaux de tranchée, sur le parking arrière de la mairie, à proximité du dépôt des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Denise STOECKLE, Maire, clôt la séance à 19h20.



La Maire

Denise STOECKLE

